
Fiche d'information sur l'« Étude complémentaire habitat protégé – coûts de l'habitat protégé »

Contexte de l'étude et objectifs des associations participantes

Dans le domaine de l'habitat et des soins aux personnes âgées, l'importance de l'habitat protégé (habitat avec services/prestations) a augmenté au cours de ces dernières années, en tant que troisième forme d'habitat entre l'habitat à la maison, avec soins ambulatoires et assistance, et l'habitat avec soins stationnaires dans une institutions.¹ Une tendance similaire s'observe pour les personnes en situation de handicap, allant de l'habitation en institution vers une habitation la plus autonome possible, avec un soutien individuel.² En 2018, CURAVIVA Suisse, senesuisse, Pro Senectute Suisse et Aide et soins à domicile Suisse ont par conséquent commandé une étude conjointe sur l'habitat protégé.³ Celle-ci a donné lieu au modèle à 4 niveaux d'Imhof/Mahrer Imhof de l'assistance et des soins dans l'habitat protégé (cf. étude « [Habitat protégé en Suisse – Les fondements d'un modèle](#) »).

Contexte politique

Dans le cadre de la réforme des prestations complémentaires (PC), un débat a été lancé sur l'habitat protégé, au niveau politique national. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) s'était prononcée pour un poste de dépenses destiné à la couverture partielle des coûts d'habitation à l'aide de contributions des PC. Dans ce cadre, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a fait examiner plusieurs problématiques, notamment concernant le financement et d'éventuelles économies résultant de l'habitat protégé, par rapport à l'entrée dans une institution de soins.⁴ Dans le domaine des personnes en situation de handicap, l'OFAS a fait établir un état des lieux de l'offre d'habitation pour personnes en situation de handicap⁵, du fait que la mise en œuvre de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (révisions 4 et 6a de la LAI) ainsi que la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) entre la Confédération et les cantons, en 2008, avaient modifié les rôles des différents acteurs et le type de financement des formes d'habitat pour personnes en situation de handicap, en Suisse. Dans ce cadre, l'accent a également été mis sur les formes d'habitat de l'habitat protégé, du fait que la ratification (2014) et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a encore accentué la tendance s'écartant des « places en institution ».

Aujourd'hui, la possibilité, pour les personnes ayant besoin d'assistance, de choisir la forme d'habitat et d'assistance dépend souvent du revenu de leurs rentes et de leur fortune. Si elles ont besoin de PC, leurs possibilités de choix sont restreintes. Car actuellement, les prestations complémentaires ne couvrent pas les coûts de l'habitat protégé, dans la plupart des cantons. Avec la remise de la [motion 18.3716](#) « Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé », le Parlement a chargé le Conseil fédéral de proposer une modification de la loi assurant le financement de logements protégés à partir des prestations complémentaires de l'AVS, de manière à retarder ou à éviter l'entrée des personnes âgées dans des institutions de soins de longue durée. A moyen terme, les prestations complémentaires doivent être conçues de manière à tenir compte de modèles de fourniture de

prestations intégrés, avec des formes d'habitat flexibles – que ce soit dans le logement familial, dans un logement protégé ou dans une institution, et que ce soit pour des personnes ayant besoin d'assistance ou pour des personnes avec un handicap permanent.

Objectifs

Dans ce contexte, les organisations partenaires CURAVIVA Suisse, senesuisse et Aide et soins à domicile Suisse ont mandaté le bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS pour effectuer une évaluation des coûts du modèle à 4 niveaux développé par Imhof/Mahrer Imhof. Dans la mesure du possible, ce modèle élaboré a également été utilisé pour le domaine des personnes en situation de handicap.

Problématiques

Cette étude détermine les coûts de l'habitat protégé et examine les problématiques suivantes :

- Dans quelle mesure est-il possible de déterminer les coûts totaux des quatre niveaux de soins et d'assistance du modèle développé par Imhof/Mahrer Imhof ? Quels sont les coûts résultant d'une mise en œuvre cohérente du modèle ?
- A quoi pourrait ressembler la tarification ?
- A quoi pourraient ressembler les modes de financement de ces quatre niveaux, à l'attention de la politique ?

Démarche méthodologique

Les auteurs de l'étude ont procédé en trois étapes pour répondre aux questions :

1. Dans une première étape, ils ont conçu la détermination des différents éléments de coûts. Les sources d'information étaient constituées par des analyses de documents ainsi que des entretiens exploratoires avec des spécialistes et des représentants d'institutions.
2. Dans une deuxième étape (acquisition d'informations, collecte de données), des données relatives aux coûts et autres paramètres ont été acquises auprès d'une sélection de 30 fournisseurs de prestations.
3. Les différents calculs et analyses ont été réalisés sur la base des données empiriques élaborées, puis représentés et discutés sur la base des problématiques étudiées.

Les principaux résultats de l'étude

Pour la **détermination des coûts dans le domaine des personnes âgées**, les différentes prestations ont été subdivisées en quatre groupes de prestations :

- Coûts du loyer
- Coûts des prestations de base et mises à disposition
- Coûts des prestations de service et d'aide au ménage
- Coûts des soins et de l'assistance

Le tableau ci-après montre les coûts mensuels de ces quatre groupes de prestations pour chaque niveau. L'habitat protégé de la catégorie D correspond à l'offre de prestations la plus réduite, la catégorie A à l'offre de prestations la plus étendue.

Coûts mensuels de l'habitat protégé dans le domaine des personnes âgées, par niveaux, en CHF¹

Quatre niveaux d'habitat protégé selon le modèle Imhof/Mahrer-Imhof 2018

	D	C	B	A
Loyer brut y c. frais accessoires, toutes tailles de logements				
Total des coûts moyens par niveau	1'597	1'744	1'574	1'792
Prestations de base et mise à disposition (forfait habitat protégé)				
Total des coûts moyens par niveau	248	383	433	1'014
Prestations de services et d'aide au ménage				
Total des coûts moyens par niveau	445	737	789	1'657
Soins et assistance (y c. identification des besoins / évaluation / coordination)				
Total des coûts moyens par niveau	-	1'833	2'569	6'159
Total des coûts de l'habitat protégé par niveau				
par mois, en CHF (moyenne)	2'365	4'705	5'239	9'894

Remarque : les valeurs moyennes indiquées doivent être lues ligne par ligne, car elles proviennent d'un nombre variable d'institutions (même au sein d'un niveau). Les institutions n'ont pas toutes été en mesure de chiffrer chaque catégorie de prestation. La plupart d'entre elles ont cependant fourni les coûts totaux. C'est pourquoi les valeurs de chaque colonne ne correspondent pas aux coûts totaux et ne s'additionnent pas pour donner des sommes par colonnes.

Dans le domaine des **personnes en situation de handicap**, il n'y a que peu de données utilisables. Celles-ci peuvent être attribuées aux niveaux C et D. La comparaison des deux domaines « personnes âgées » et « personnes en situation de handicap » montre un cadre budgétaire comparable.

¹ Pour des informations détaillées au sujet des tableaux, se reporter à : Étude complémentaire habitat protégé – coûts de l'habitat protégé | Rapport final | CURAVIVA Suisse, senesuisse, Aide et soins à domicile, ASPS | 2020

Coûts moyens par niveau et mois pour l'habitat protégé, en fonction du domaine

Niveau	Domaine	
	Personnes âgées	Personnes avec handicap
Niveau D	2'365 CHF	1'989 CHF
Niveau C	4'705 CHF	4'497 CHF
Niveau B	5'239 CHF	-
Niveau A	9'894 CHF	-

Source : détermination des coûts de l'habitat protégé chez des fournisseurs de prestations, 2020

L'étude assimile les coûts moyens déterminés au prix moyen par niveau. Nous avons volontairement renoncé à des recommandations concernant la **fixation des prix**.

Concernant le **financement**, il s'avère une fois de plus que les coûts de l'habitat protégé ne peuvent pas être couverts par les PC dans presque tous les cantons. Selon les auteurs de la présente étude, la révision prévue de la loi sur les PC devrait tenir compte des points suivants :

- Réalisation d'une définition claire et valable pour l'ensemble de la Suisse des exigences posées aux fournisseurs et aux offres d'habitat protégé donnant droit à la prise en charge de prestations spécifiques pour l'habitat protégé.
- Etude de critères d'accès supplémentaires relatifs à l'habitat protégé pour les personnes ayant besoin d'un financement par les PC, afin d'éviter des incitations pour une entrée prématurée dans un logement protégé.
- Etude d'un loyer forfaitaire pour des logements protégés sans obstacles.
- Etude de l'intégration d'un poste de facturation pour des prestations mises à disposition et des prestations de base de l'habitat protégé.

Références

Bannwart Livia, Künzi Kilian et Gajta Patrik (2020). Etude complémentaire sur l'habitat protégé – coûts de l'habitat protégé dans le modèle à quatre niveaux selon Imhof et Mahrer-Imhof (2018), sur mandat des organisations partenaires CURAVIVA Suisse, senesuisse, Aide et soins à domicile Suisse, Association Spitex privée Suisse ASPS. Berne : bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS.

Cette étude est disponible en ligne, en français et allemand www.curaviva.ch/infos-specialisees/etudes

Renvois

1. Age Stiftung (2016): Betreute Wohnungen mit Heimvorteil. Age-Dossier Wohnen und Älterwerden, Zürich.

CURAVIVA Schweiz (2016): Das Wohn- und Pflegemodell 2030 von CURAVIVA Schweiz. Die Zukunft der Alterspflege.

Köppel, R. (2016): Alternativen zum Heim? Bewohner mit niedriger PflegeNiveau, erarbeitet im Auftrag der Alterszentren Zug, Zug.

Schneider, Y., Widmer, P., Hochuli, P. (2018): Abschätzung der Kostenwirkung des Wohn- und Pflegemodells 2030, Studie im Auftrag von CURAVIVA, Olten: Polynomics AG.

Werner, S., Kraft, E., Mohagheghi, R., Meuli, N., Egli, F. (2016): Angebot und Inanspruchnahme von intermediären Strukturen für ältere Menschen in der Schweiz. Ergebnisse einer Kantonsbefragung und einer Auswertung der Statistik der sozialmedizinischen Institutionen (Obsan Dossier 52), Neuchâtel: Schweizerisches Gesundheitsobservatorium.
2. Fritschi, T., von Bergen, M., Müller, F., Bucher, N., Ostrowski, G., Kraus, S., Luchsinger, L. (2019): Bestandsaufnahme des Wohnangebots für Menschen mit Behinderung, im Auftrag des Bundesamts für Sozialversicherungen BSV, Bern: Berner Fachhochschule, Departement Soziale Arbeit.
3. Imhof, L., Mahrer Imhof, R. (2018): Betreutes Wohnen in der Schweiz. Grundlagen eines Modells. Im Auftrag von CURAVIVA Schweiz, senesuisse, Pro Senectute Schweiz, Spitex Schweiz, Winterthur: Nursing Science & Care GmbH.
4. Bannwart, L., Künzi, K. (2018): Untersuchung zum betreuten Wohnen – Einsparpotential, Ausmass der Hilfsbedürftigkeit, Höhe des EL-Pauschalbeitrags, im Auftrag des Bundesamts für Sozialversicherungen BSV, Bern: Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS.
5. Fritschi, T., von Bergen, M., Müller, F., Bucher, N., Ostrowski, G., Kraus, S., Luchsinger, L. (2019): Bestandsaufnahme des Wohnangebots für Menschen mit Behinderung, im Auftrag des Bundesamts für Sozialversicherungen BSV, Bern: Berner Fachhochschule, Departement Soziale Arbeit.

Editeur

CURAVIVA Suisse, senesuisse, Aide et soins à domicile Suisse, Association Spitex privée Suisse ASPS

Citation

CURAVIVA Suisse, senesuisse, Aide et soins à domicile Suisse, Association Spitex privée Suisse ASPS (2020). Fiche d'information sur l'« Etude consécutive habitat protégé – coûts de l'habitat protégé ». Ed. CURAVIVA Suisse, senesuisse, Aide et soins à domicile Suisse, Association Spitex privée Suisse ASPS.

Cette fiche d'information est disponible en français, allemand et italien.

© CURAVIVA Suisse, senesuisse, Aide et soins à domicile Suisse, Association Spitex privée Suisse ASPS, 2020